

Le Relais

numéro 76 - Déc. 2017

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT



Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



12 octobre 1987 - manifestation contre le projet "Longuet" - Louis Vinnet entouré de Maryse Dumas et Serge Lottier

Brefs rappels historiques Page 2

Le billet : Pour la CGT au cœur de l'acte de résistance :
La revendication Page 3

1977 : Grève des originaires des DOM dans les PTT Page 4

Réquisition, désignation,
quelle différence ? Page 5

Dossier : Centenaire de la Révolution
d'octobre 1917 - ses répercussions
sur le syndicalisme en France Page 8

Au revoir Louis Pages centrales

16 février 1976 :
le « départ » du Directeur régional. Page 13

« Institutionnalisation du syndicalisme » :
De quoi parle-t-on ? Page 15

Les 20^e Rendez-vous de l'Histoire de Blois Page 18

Soirée de l'été : 1984/1985 un plan de travail ample,
conséquent, efficace... Page 19

Livres : Georges Séguy : *Ce que la vie m'a appris*
Les lignes aux PTT : un lecteur intéressé Page 20

Rappels historiques

par Joël Ragonneau

1907 : Le projet de statut carcan

En 1906, Georges Clemenceau s'était engagé à déposer un projet de loi assurant aux fonctionnaires la liberté d'association professionnelle et les garantissant contre l'arbitraire. Personne ne s'y trompait.

Les garanties en question étaient pour le gouvernement lui-même en cherchant à empêcher les fonctionnaires de recourir à la grève ou d'adhérer à la CGT.

Révocation en cas de grève, peine de prison de 6 mois à un an pour tout fonctionnaire qui aurait incité ses camarades à refuser de travailler.

D'autre part, le droit d'association serait limité à l'organisation entre fonctionnaires d'une même administration, ce qui rendait illégale toute union des fédérations de fonctionnaire et d'office toute adhésion de l'une d'elles à la CGT. Une quinzaine d'associations publiaient alors une lettre ouverte à Clemenceau, sous forme d'affiche, refusant ce projet.

La réponse ne se faisait pas attendre : « un contrat lie les fonctionnaires à la Nation. Leur place n'est ni à la bourse du travail, ni à la CGT. Leurs syndicats sont illégaux ».

Et le gouvernement n'hésitait pas à engager des poursuites. Pour les PTT, le conseil de discipline siège dès le 26 avril 1907 et de nombreux postiers sont révoqués.

Sept organisations vont donc se regrouper dans un comité de défense.

Citons parmi elles : le syndicat national des ouvriers des PTT, l'association générale des agents des PTT et l'association des jeunes facteurs.

Le statut ne sera jamais voté.

Ces organisations, qui sont restées fermes, ont donc évité que la fonction publique toute entière ne se retrouve avec une camisole de force.

** source tome 1 L'Histoire de la Fédération CGT des PTT de Georges Frichmann p 135*

1967 : Grève interprofessionnelle du 1^{er} février 1967

Les événements de mai-juin 1968 n'ont pas surgi comme un coup de tonnerre dans un ciel serein, selon Georges Seguy.

En effet, la période 64-67 est une période où la résistance des travailleurs face à l'aggravation de leurs conditions de vie et de travail se durcit, mais peine à s'organiser à l'échelle nationale en une offensive coordonnée.

Le chômage augmente, la production stagne, provoquant une baisse du niveau de vie dans beaucoup de régions. Ceux qui partent en retraite ne sont pas remplacés.

1967 : la température monte encore d'un cran et on voit se multiplier les journées "interpro" comme celle du 1^{er} février à la veille des élections législatives, à l'appel de la CGT, de la FEN et de la CFDT, dans les entreprises nationalisées, dans certains secteurs de la fonction publique, la chimie, mais aussi dans des luttes locales parfois dures, mais victorieuses comme chez Dassault à Bordeaux, chez Berliet à Vénissieux ou dans les chantiers portuaires de St Nazaire.

L'explosion de 1968 s'annonce déjà!

** source Les Lignes aux PTT. Un métier, des réseaux p 405*

1957 : Une année de luttes dans les PTT

Elle s'inscrit dans l'histoire du mouvement syndical des PTT, par ses luttes pour les revalorisations salariales, amenant le gouvernement à envisager le versement en 4 étapes, d'une indemnité annuelle de 10.000 francs, progressivement intégrée dans le traitement.

** source L'histoire de la Fédération CGT des PTT - 1945-1981 - p 206*

**L'IHS CGT Fapt
vous souhaite
ses Meilleurs vœux
pour faire de 2018
une grande année
de luttes et de succès.**



Pour la CGT au cœur de l'acte de résistance : la revendication

Ainsi du premier jour au dernier jour, la lutte pour la défense des revendications animée par l'action syndicale aura tenu sa place, toute sa place dans le processus de prise de conscience puis de rassemblement, puis d'unité, puis de mobilisation, qui a généré le soulèvement de masse...

Cet enracinement de l'action revendicative va d'ailleurs dans les mois qui vont suivre la Libération aider la CGT dans la pression qu'elle va devoir exercer pour que prennent corps les réalisations conformes au programme national de la résistance.

Car les choses n'allaient pas d'elles-mêmes. Si les dispositions visant à rétablir la légalité républicaine ne souffrirent d'aucune difficulté et d'aucun retard, il n'en fut pas de même pour tout ce qui visait la mise en œuvre des réformes économiques et du progrès social. Il a fallu, tout à la fois, la vigilance de la CGT, la pression populaire, la fermeté des ministres communistes, pour que se concrétise entre 1945 et mai 1947, les mesures les plus significatives du programme du CNR. Et nous voilà 60 années plus tard, confrontés à une politique de régression sociale dangereuse (...) un parti, usurpateur du sigle FN qui tente de se redonner une virginité politique en dépit des idées de haine, de racisme qu'il diffuse.

Plus que jamais, il est nécessaire, essentiel même, que les salariés, syndiqués en fête, se réapproprient l'histoire, notre histoire qu'il convient de faire vivre de génération en génération. Que l'on comprenne bien, il ne s'agit ni d'idéaliser, ni de sacraliser le passé au point de s'engager dans une démarche passéiste, mais connaître le passé c'est se donner des armes pour le présent. Pensons à ce que ces résistants ont été capables de créer, avec le programme du CNR, en tirant les enseignements du passé, notamment du Front Populaire, et en se projetant dans l'avenir.

Oui aujourd'hui, alors que la production de richesses en France est 10, 15, voire 100 fois supérieure, selon les secteurs, à ce qu'elle était en 1945, il est légitime de porter de grandes ambitions économiques et sociales, tournées vers la satisfaction des besoins humains en appui de grands services publics modernes, d'une protection sociale moderne, de droits nouveaux et conquérants pour les salariés.

Aujourd'hui comme hier, il s'agit de résister aux prétentions des prédateurs et de partir à la conquête de l'avenir.

Louis Viannet

Les soirées de l'été - 3 septembre 2004

Le Relais

17^e année de parution - Trimestriel - 4€

Directeur de la publication :
Danièle Ledoux

Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545 -
93515 Montreuil Cedex

4^e trimestre 2017.

Dépôt légal à parution
CPPAP N° 0322 G81018



Mise en page et impression :
Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

1977: Grève des originaires des DOM dans les PTT

Le 6 juillet 1977, à l'appel de la CGT et de la CFDT, les travailleurs et travailleuses Antillais, Guyanais et Réunionnais des PTT participent à une grève nationale et plus de 2000 d'entre eux manifestent, à Paris entre l'Hôtel Matignon et le ministère des PTT.

Ce mouvement traduisait deux choses : la très forte combativité des originaires des DOM et aussi leur importance numérique au sein de l'administration des PTT (15257 agents originaires d'un DOM travaillent en France fin 1976 dans les PTT).

Ces postiers recensés sont concentrés dans la Région parisienne. Ils sont pour la grande majorité dans de petites catégories (OET, préposés ou agents d'exploitation ou agents des lignes).

Deux problèmes sont au cœur de leurs revendications : les congés bonifiés et les mutations. Ce deuxième point est particulièrement crucial. Sur les 12000 titulaires, près de 8000 attendent depuis des années leur retour au pays d'origine.

La CGT, devant l'acuité des problèmes, élabore des programmes revendicatifs prenant en compte les revendications particulières des postiers originaires des DOM. La manifestation du 6 juillet en est la concrétisation. La volonté d'aider les originaires des DOM est si forte que la CGT n'hésite pas à écrire : *« il ne peut y avoir de véritables actions dans notre corporation, notamment à l'échelle de la région parisienne, sans une*

large participation des originaires des DOM à toutes les luttes et à tous les mouvements décidés à quelque niveau que ce soit ».

Pour augmenter les possibilités de mutation dans le sens France-Dom, les postiers demandent le renforcement des effectifs dans leur pays, avec un seul mot d'ordre : nous voulons vivre au pays.

Octobre-novembre 1974 - 6 juillet 1977 - 23 février 1978

Grâce à la lutte permanente et aux multiples actions, le pouvoir a dû céder sur une partie de leurs revendications :

- amélioration de l'accueil en métropole,
- remboursement des frais occasionnés pour le déménagement lors d'une mutation dans les DOM,
- congés bonifiés ramenés de 5 à 3 ans.

Notre fédération a analysé ces résultats obtenus comme un véritable succès, d'autant qu'elle était bien seule à porter ces revendications.

Joël Ragonneau

* source : le journal La Fédération des Postes et Télécommunications - édition DOM - juillet 1977



Manifestation des DOM en 1977 - archives CGT Fapt

Réquisition, désignation, quelle différence ?

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, confirmé par celui de la Constitution du 4 octobre 1958, stipule que "le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent". Ces lois sont en nombre limité et concernent les restrictions suivantes :

- la réquisition, prévue pour les personnels militaires par la loi du 21 janvier 1935, et pour les personnels civils, publics ou privés, par la loi du 11 juillet 1938 relative à l'organisation générale de la nation en temps de guerre, par l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation de la défense nationale et, plus récemment, par la loi de sécurité intérieure autorisant les préfets à recourir à la réquisition "en cas d'urgence, lorsque l'atteinte au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique l'exige".
- la suppression pure et simple du droit de grève pour certaines catégories d'agents de l'État : les CRS (loi du 27 décembre 1947), les policiers (loi du 28 septembre 1948), les magistrats judiciaires (loi du 22 décembre 1958), les militaires (code de la défense - article L4121-4), les personnels pénitentiaires (ordonnance du 6 août 1958) et les personnels des services extérieurs du ministère de l'Intérieur (loi du 31 juillet 1968).
- l'institution d'une retenue sur salaire en cas de "service non fait", par la loi du 29 juillet 1961,
- la retenue d'un 1/30^e du traitement, dit "indivisible", en cas de grève inférieure à une journée, mesure instituée par la loi du 29 juillet 1961, supprimée par la loi du 19 octobre 1982 en cas de grève (mais pas en cas de service non fait), puis rétablie par l'amendement Lamassoure dans la loi du 31 juillet 1987,
- l'obligation de déposer un préavis de grève, ainsi que l'interdiction des grèves tournantes, instituée par la loi du 31 juillet 1963.
- la mise en place d'un service minimum, notamment dans le domaine du transport terrestre, par la loi du 21 août 2007.

C.G.T. FEDERATION POSTALE P.S.M.
213, rue Lafayette - PARIS (10^{ème})

FICHE DE DOCUMENTATION N° 22

Intervention écrite de M. E. THOMAS, Ministre des P.T.T. aux Directeurs généraux et Directeurs de l'Administration centrale des P.T.T. à l'occasion d'une réunion de coordination et d'échanges de vue, tenue au Ministère des P.T.T. à Paris, début décembre 1957.

Secrétariat d'Etat aux P.T.T.
20, avenue de Ségur, 20
P A R I S (7^e)

Messieurs,

Cette année encore, j'ai tenu à vous convier à une réunion de coordination et d'échanges de vue avec Ml. les Directeurs généraux et Directeur de l'Administration Centrale.

Je suis persuadé que de tels rencontres sont utiles. Notre but inamovible est l'amélioration constante du service face à une demande toujours plus exigeante de nos usagers. Vous allez donc, au cours de ces deux jours, examiner un nombre important de questions techniques et de questions de personnel.

Mon rôle n'est pas, vous le devinez, de me mêler à ces discussions entre techniciens. Il consiste seulement à exprimer un certain nombre d'observations d'ordre général.

Je déclare d'abord que des réunions comme celle de ces deux jours perdraient une grande partie de leur intérêt si leurs décisions n'étaient pas répercutées au stade départemental.

Je vous demande donc, dès votre retour dans vos régions, de réunir vos Directeurs départementaux, pour les aviser des diverses conclusions auxquelles sera parvenue la présente Conférence.

Je souhaite aussi qu'à leur tour, les Directeurs départementaux réunissent leurs principaux collaborateurs. L'action de l'Administration ne peut être ordonnée et féconde que si les détenteurs d'une fonction d'autorité, à tous les échelons, poussent ensemble dans la même direction. Cette unité dans l'action n'est possible que si elle s'appuie sur une conception unique des problèmes.

Je pense aussi que les contacts entre Directeurs régionaux des Postes et Directeurs régionaux des Télécom. ne doivent pas seulement s'établir ici sur notre initiative. Ils doivent s'établir au niveau de la région, sur entente directe entre les intéressés et être réguliers et si possible fréquents.

Un échange permanent d'éléments d'information doit nous permettre de parvenir à cette règle d'or : l'entente la plus totale entre ces deux piliers dont l'union fait la force de notre Maison : La Poste et les Télécoms.

Fiche de documentation n°22. Intervention écrite par Eugène Thomas, Ministre des PTT, Paris, début décembre 1957.

Hormis ces restrictions, le droit de grève s'exerce en principe librement, ce qui ne fait pas de l'affaire des gouvernements autoritaires et, bien entendu, de tous les adversaires du droit de grève.

La mise en œuvre de la réquisition et la recherche de solutions de remplacement en sont la parfaite illustration.

La réquisition, une procédure très lourde

Le cadre dans lequel la réquisition a été instituée ou étendue permet de mesurer les limites de son utilisation.

En effet, qu'il s'agisse de l'organisation de la nation en temps de guerre, de la défense nationale ou même des conditions particulières imposées aux préfets, il est clair que la réquisition ne peut être mise en œuvre que de façon exceptionnelle. En outre, des formes très strictes doivent être respectées. Si elle doit s'appliquer au niveau national, elle doit faire l'objet d'un décret pris en Conseil des ministres, puis d'un arrêté du ministre concerné et enfin d'une publication au journal officiel au moins un jour franc avant la grève.

De plus, elle doit être notifiée aux personnels intéressés soit collectivement par voie d'affiches apposées sur le lieu de travail, soit individuellement par remise en mains propres par un représentant de l'autorité publique, policier ou gendarme.

Même si la réquisition par le préfet semble plus facile, elle implique cependant que la grève risque de compromettre la satisfaction des besoins essentiels de la population ou

le fonctionnement des services publics ou bien qu'elle constitue une menace pour l'ordre public. On conviendra qu'une telle situation ne se rencontre pas dans tous les conflits sociaux.

Tout ceci explique qu'historiquement, la réquisition a été très rarement mise en œuvre.

La désignation, plus souple mais ... illégale !

C'est en 1957 que le gouvernement a lancé l'offensive pour mettre en place dans tous les ministères une mesure de substitution susceptible de remplacer la réquisition.

Dans une intervention écrite adressée par Eugène Thomas, ministre des PTT, aux directeurs généraux et directeurs de l'administration centrale lors d'une réunion de "coordination et d'échanges de vues" tenue à Paris fin 1957 le ministre définit le cadre de son propos :

"Le gouvernement [...] a adressé aux administrations des instructions qu'on peut qualifier de précises : circulaire du 12 août 1953, complétée par les circulaires du 25 septembre 1954, du 11 mars 1956, du 18 novembre 1957, bref par tous les gouvernements. Ces instructions traitent à la fois de la détermination du personnel devant rester à son poste, des moyens d'assurer la liberté du travail, du non-paiement des jours de grève. Toutes ces instructions s'inscrivent dans une même rubrique : "Mesures propres à assurer la marche des services publics en cas de grève".

Il poursuit :

"C'est pour appliquer ces instructions gouvernementales formelles et répétées que l'Administration vous a envoyé des directives.

Pour faire marcher ses services essentiels, de quels moyens dispose l'Administration ? Pour les Cadres, les fonctionnaires occupant des fonctions d'autorité ou auxquels sont confiées des responsabilités importantes, le problème est simple : ces fonctionnaires doivent rester à leur poste ; tout abandon est sanctionnable.

Le problème est moins simple pour les agents auxquels sont normalement confiées des tâches d'exécution, mais dont la présence est néanmoins nécessaire pour constituer ces effectifs réduits, indispensables à l'exécution des services essentiels. Là, l'Administration n'a qu'un moyen : la réquisition. Mais l'application de cette mesure s'est révélée difficile et lourde, on l'a remplacée en pratique par cette autre mesure : la désignation.

- 4 -

Le problème est moins simple pour les agents auxquels sont normalement confiées des tâches d'exécution, mais dont la présence est néanmoins nécessaire pour constituer ces effectifs réduits, indispensables à l'exécution des services essentiels. Là, l'Administration n'a qu'un moyen : la réquisition. Mais l'application de cette mesure s'est révélée difficile et lourde, on l'a remplacée en pratique par cette autre mesure : la désignation.

Messieurs, et c'est certainement ici la phrase essentielle de mon exposé, tous nos efforts doivent tendre à convaincre le personnel de la légalité de ces mesures qui sont, certes, et ce ne s'agit pas d'un texte de loi, mais des décisions d'arrêté du Conseil d'Etat, celui-ci ayant suppléé à la carence parlementaire.

Vous soulèverez l'intérêt majeur de cet aspect du problème : si la désignation est illégale, le fonctionnaire sanctionné pour non-paiement est frappé pour fait de grève ; il y a donc atteinte au droit syndical. Si la désignation est légale, le réfractaire est sanctionné pour acte d'indiscipline, pour refus d'obéissance.

Tant que le problème sera controversé, nous traiterons, après chaque grève, des séquelles qui empoisonneront l'atmosphère ; Je répète donc que toute notre action doit tendre en quelque sorte à faire entrer dans les mœurs corporatives la notion de légalité de la mesure de désignation.

C'est dans ce sens que l'Administration s'est battue dans le récent conflit du Nord. L'Administration n'a pas reculé. Elle a précisé sa position dans une note qui a été portée à la connaissance du Comité de grève par le Préfet du Nord. Cette note disait en particulier :

"L'Administration des P.T.T. ne peut qu'exécuter les instructions gouvernementales, réaffirmées par tous les chefs de gouvernement depuis 1953, instructions qui prévoient un certain nombre de mesures destinées à assurer en cas de grève la permanence des services publics essentiels à la vie de la Nation."

"Pour assurer cette permanence des services essentiels, la désignation et la réquisition de fonctionnaires sont des mesures dont le Conseil d'Etat, dans de nombreux arrêts, a reconnu la légalité.

"Une sanction prise à l'égard d'un fonctionnaire n'ayant pas répondu à une désignation ou à une réquisition ne constitue, en aucune façon, une atteinte au droit de grève, elle est la sanction d'un geste d'indiscipline."

Et en conclusion, en ce qui concerne le mouvement de Lille : "L'Administration ne peut envisager le retrait de la sanction des avertissements consécutifs à la grève du 25 octobre, restant valables. Les avertissements consécutifs à la grève du 19 novembre seront normalement notifiés. Mais, par mesure de bienveillance, le Secrétaire d'Etat accepte de revoir, en janvier, le cas des agents sanctionnés, au cours des grèves récentes, pour refus de réponse à une désignation. Il n'est pas opposé à une mutuelle administrative si, pour l'instant, la légalité des mesures de désignation et de réquisition est reconnue par tous."

.../...

Messieurs, et c'est certainement ici la phrase essentielle de mon exposé, tous nos efforts doivent tendre à convaincre le personnel de la légalité de la mesure de désignation. Certes, elle ne découle pas d'un texte de loi, mais elle découle d'arrêts du Conseil d'État, celui-ci ayant suppléé à la carence parlementaire.

Vous saisissez l'intérêt majeur de cet aspect du problème : si la désignation est illégale, le fonctionnaire sanctionné pour non réponse est frappé pour fait de grève ; il y a donc atteinte au droit syndical. Si la désignation est légale, le rétractaire est sanctionné pour acte d'indiscipline, pour refus d'obéissance. [...] Je répète donc que toute notre action doit tendre en quelque sorte à faire entrer dans les mœurs administratives la notion de légalité de la mesure de désignation".

Arrêtons-nous sur cette déclaration et voyons bien ce qu'elle signifie :

1. Le ministre ne cache pas que la mesure est illégale, ce qui est évident.
2. Invoquer "des" arrêts du Conseil d'État est quelque peu tricher avec la réalité. En fait il n'y avait, à cet époque, qu'un seul arrêt sur lequel le gouvernement pouvait s'appuyer, l'arrêt *Dehaene* rendu le 7 juillet 1950 par le Conseil d'État considérant que la grève était possible pour les fonctionnaires mais qu'elle pouvait être "encadrée" de manière à "opérer la conciliation nécessaire entre la défense des intérêts professionnels, dont la grève constitue une modalité, et la sauvegarde de l'intérêt général auquel elle est de

nature à porter atteinte". C'est en vertu de cette vision des choses que le Conseil d'État a estimé qu'un chef de service pouvait se substituer à la puissance publique et procéder à la désignation des agents qu'il juge nécessaires à la continuité du service public.

3. Si la jurisprudence est considérée par les juristes comme l'une des sources du droit, elle ne saurait être tenue pour équivalente de la loi. Voir encadré ci-dessous.

Comment s'opposer aux désignations ?

La mésaventure survenue au Général De Gaulle montre la voie à suivre. Elle est fidèlement décrite par Michel Gaillard et Thérèse François dans le *Relais* n° 73.

On peut y lire comment le décret de réquisition pris en mars 1963 "au nom du peuple français" par le chef de l'État, avec tout le prestige encore attaché à son nom, pour tenter de mettre fin à la grève des mineurs, s'était heurté à la détermination de toute une profession, soutenue par la population, pour défendre ses revendications.

Ce qui était valable pour la réquisition l'est encore plus pour la désignation : la solution, là aussi, n'est pas dans le refus individuel. C'est collectivement que la riposte doit s'organiser et nombre de militants parmi les plus anciens pourrait témoigner de l'efficacité de cette méthode.

Comme quoi, aujourd'hui comme hier, tout est affaire de rapport de forces.

Maurice Desseigne

La jurisprudence, c'est quoi ?

La jurisprudence est l'une des composantes du droit appliqué par les tribunaux, en complément de la loi et, dans une moindre mesure, de la coutume.

Elle résulte des décisions rendues par le Conseil Constitutionnel et des arrêts du Conseil d'État et de la Cour de Cassation, c'est-à-dire des plus hautes juridictions de notre système judiciaire.

Contrairement aux pays de tradition anglo-saxonne, les pays dont le droit est issu du droit romain, comme la France, ne considèrent pas la jurisprudence à l'égal de la loi. Cette attitude est d'autant plus justifiée que la jurisprudence est évolutive. Il en est ainsi, par exemple, des jugements rendus sur des questions touchant aux droits de l'homme, aux rapports homme/femme, aux comportements sexuels etc. Par ailleurs, la jurisprudence n'est pas décon-

nectée du contexte social et surtout politique. Que dire notamment du Conseil Constitutionnel dont les membres sont soit d'anciens Présidents de la République, soit des personnalités désignées par le Président de la République en exercice et le Président de chacune des assemblées du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Quant à la Cour de Cassation ou au Conseil d'État, il ne peuvent guère être perçus comme des hauts lieux du progressisme.

En fait, ces hautes cours sont l'émanation de la bourgeoisie et des classes dirigeantes et, à ce titre, en expriment le point de vue et en défendent les intérêts.

Leurs prises de position n'ont pas le caractère sacré que certains voudraient leur accorder et se situent tout simplement dans un contexte d'une lutte de classes dont l'issue dépend de la combativité des adversaires.

Centenaire de la Révolution d'octobre 1917 : ses répercussions sur le syndicalisme en France

Le centième anniversaire de la Révolution Russe d'octobre¹ 1917 est l'occasion de revenir sur cet événement, sur « les dix jours qui ébranlèrent le monde » comme l'écrivait John Reed². Un événement pour lequel il y a un « avant » et un « après » dans l'histoire du mouvement ouvrier. A cette occasion, des travaux historiques mettent en lumière la complexité du processus. L'étude des origines de la Révolution russe de 1917 doit permettre de mieux comprendre cet événement fondamental de l'histoire du XX^e siècle et ses conséquences.

L'industrialisation et le développement du capitalisme au 19^e et au début du 20^e siècle ont des conséquences sociales avec la naissance du prolétariat et la migration des ouvriers vers les villes d'une part et la paupérisation des paysans dans les campagnes d'autre part.

Elle ne naît pas de rien, mais plonge ses racines dans le développement du mouvement ouvrier, dans la pensée de Marx, tout au long du 19^e siècle et dans celle de Lénine au début du 20^e.

Notamment dans la révolution d'octobre 1905 ; La répression et l'expérience³ qui s'ensuivit créèrent les conditions des révolutions russes de 1917.

En effet, en Russie, le pouvoir impérial a été fortement bousculé en 1905 :

La guerre face au Japon et les défaites successives depuis 1904 ; les révoltes paysannes auxquelles s'ajoutent les grèves ouvrières dont la répression est sanglante en janvier 1905⁴ ; la mutinerie de l'équipage du cuirassé Potemkine en rade d'Odessa, en juin , les premiers conseils de marins ou d'ouvriers, les soviets, qui se constituent, tentent d'organiser un contre-pouvoir politique. La grève générale d'octobre 1905 réussit à faire céder le régime. Si Nicolas II fait quelques concessions, les mesures non appliquées réduisent à néant les espoirs soulevés et le désir d'un puissant besoin de changement s'enracine.

L'année 1917 en Russie est marquée par deux révolutions.

La Russie entre en guerre le 30 juillet 1914 pour soutenir la Serbie slave. Très rapidement, son économie est désorganisée, la famine touche bientôt les villes, les soldats eux-mêmes sont affamés et mal équipés.

À cela s'ajoutent les défaites militaires et le nombre élevé de morts. Dès 1916, des grèves et des manifestations éclatent dans tout le pays.



Le laboureur rouge dans les champs sauvages, sur les débris du féodalisme et du capital nous labourerons notre champ...
[affiche] [non identifié] BNF Gallica

1. L'histoire a retenu la révolution russe d'octobre qui a commencé le 25 octobre selon le calendrier russe. Pour notre calendrier grégorien elle a eu lieu le 6 ou 7 novembre.
2. journaliste américain dans son livre reportage.
3. les bolchéviques et les menchéviques dressèrent le bilan de cette expérience et l'exigence de création de soviets.
4. une manifestation pacifique d'ouvriers réclamant des réformes sociales et la fin de la guerre en Mandchourie est réprimée dans le sang. Le dimanche rouge point de départ des événements de la révolution de 1905.
5. Anciennement Saint Pétersbourg et à nouveau aujourd'hui après s'être appelée Léninegrad



Une séance à la Douma BNF Gallica

À partir du 23 février 1917 (8 mars, dans notre calendrier), les grèves prennent de l'ampleur. Les rassemblements pour la journée internationale des femmes se transforment en manifestations. L'armée des insurgés, les manifestations et des grèves dans la capitale Petrograd⁵, renversent Nicolas II mettant fin à la dynastie de Romanov, monarchie tsariste depuis 1613. C'est la contestation du régime tsariste par sa politique économique désastreuse, accélérée par la guerre.

Sous la pression de la Douma⁶, le tsar abdique le 2 mars 1917 (15 mars) en faveur de son frère, le grand-duc Michel Alexandrovitch.

Vingt-quatre heures plus tard, ce dernier renonce lui aussi au trône.

Un gouvernement provisoire est nommé, mais il y a rivalité pour le pouvoir entre le gouvernement provisoire (surtout composé de bourgeois) et le soviét de Petrograd (composé d'ouvriers et de soldats) dans lequel le parti bolchevique⁷ minoritaire renforce progressivement son influence. Lénine⁸ et les exilés russes reviennent.

De la révolution de Février à celle d'Octobre :

Les événements s'enchaînent à un rythme particulièrement rapide. Les revendications sociales et nationales nées de la révolution de février, augurent des événements à venir. De retour le 3 avril (16 avril) à Petrograd, Lénine entreprend une campagne dans la Pravda⁹ et organise la Révolution russe et va transformer, comme le dit l'historien Éric J. Hobsbawm, « le soulèvement populaire incontrôlable

6 instaurée à la suite de la Révolution russe de 1905.

7 Branche du POSDR. Parti ouvrier social-démocrate de Russie qui s'est divisé en 1903 en deux camps : les bolcheviques et les menchéviques. Il preconise la dictature du prolétariat. Le parti bolchevique deviendra le Parti communiste de l'Union soviétique.



Lénine faisant un discours à Moscou - 1920 - BNF Gallica

8 Vladimir Ioulianev est arrêté en 1895 avec ceux de l'Union de lutte pour la libération de la classe ouvrière. Il est emprisonné puis déporté en Sibérie de 1897 à 1900. À son retour il prend le pseudonyme de Lénine (l'homme de la Lena) pour écrire dans des revues mais toujours considéré comme révolutionnaire par la police, il quitte la Russie pour la Suisse où il retrouve d'autres émigrés russes. Avec Plekhanov, il crée le journal ISKRA (l'éclaircie)... à nouveau menacé par la police, il part à Londres où il est rejoint par Trotski. Puis il séjourne à Paris entre 1908 et 1912, puis à nouveau en Suisse.

9 In Les tâches du prolétariat dans la présente révolution du 7 avril 1917 appelées thèses d'avril

et anarchique en pouvoir bolchevique. » Il multiplie les meetings, les réunions avec les ouvriers et les soldats. Avec un programme simple, *« le pain, la terre et la paix »*, il envisage la poursuite du mouvement révolutionnaire. Il obtient enfin l'adoption de ses thèses par la majorité des bolcheviques au cours de la conférence d'avril du POSDR. La plupart des petits groupes indépendants se rallient à leur tour.

Ainsi *« contrairement à la mythologie de la guerre froide qui voyait en Lénine un organisateur de coup de force, le seul véritable atout des bolchéviks était leur aptitude à reconnaître ce que voulait les masses, c'est-à-dire à les diriger en sachant les suivre »* dira encore E. J. Hobsbawm¹⁰. Les thèses d'avril précisent entre autres : *« la bourgeoisie s'est rendue provisoirement maître de l'appareil d'État. Mais ce n'est que le premier stade de la révolution. Rapidement surviendra une épreuve de force où le pouvoir tombera entre les mains des ouvriers et des paysans pauvres »*... *« La tâche des bolcheviks consiste à expliquer cela patiemment et prudemment aux masses... [et] Les soviets sont le seul pouvoir révolutionnaire viable »*

Dans le domaine économique, il prévoit *« la nationalisation des banques »* et des grands monopoles (une partie importante était dominée par le capital étranger). Dans l'agriculture il propose *« la confiscation de toutes les terres des grands propriétaires fonciers et [leur] nationalisation »* Figure aussi en premier lieu la lutte pour la conclusion d'une paix générale. Cette dernière rencontrait l'aspiration qui montait parmi les soldats et le peuple (en Russie, mais aussi dans toute l'Europe). Il rappelle également qu'une fois la Révolution accomplie, il faudra instaurer une société communiste. Une campagne de masse est donc menée, autour de la paix et des revendications, en expliquant que la condition pour les réaliser est la destitution du gouvernement et le transfert du pouvoir aux soviets.

Marc Ferro, dans un entretien¹¹, rappelle que *« les fraternisations dans l'armée pour mettre fin à la guerre, les grèves dans les usines pour de meilleurs salaires, tout cela colle aux besoins des classes populaires. Cette adéquation rend compte de la popularité de Lénine et des bolcheviques. »*

Le gouvernement provisoire de Kerenski¹² montre son impuissance, menacé par les soviets et par le général « blanc » Kornilov, qui veut restaurer le tsarisme.

Après les repressions de juillet contre les manifestants et l'arrestation de dirigeants bolcheviques - Lénine parvient à s'enfuir en Finlande - la question de la prise du pouvoir est posée.

Entré le 23 octobre, l'insurrection est fixée au 25 octobre 1917 (7 novembre), qui coïncide avec le II^e Congrès des soviets. Il rédige *l'Appel aux citoyens de Russie*, publié le 7 novembre par le soviét de Petrograd. Dans la nuit du 6 au 7 novembre un détachement de soldats et de marins du Smolny, armés¹³, s'emparent des points stratégiques de la capitale. Le lendemain, le palais d'Hiver (siège du gouvernement) capitule.

Le soir, Lénine déclare à la tribune du II^e Congrès des soviets, où les bolcheviks sont désormais majoritaires :

« Maintenant nous abordons l'édification de l'ordre socialiste. »

« Jamais une échauffourée de si petite envergure (une dizaine de victimes, d'après les historiens soviétiques) n'a eu des conséquences aussi prodigieuses, et une fois de plus, le sort de la capitale décida de celui du pays tout entier », écrit Léon Poliakov¹⁴

Mais, le soulèvement est partout en Russie et les gardes blancs et les Junkers¹⁵ qui occupent et défendent le Kremlin à Moscou capituleront le 15 novembre.

Lénine est élu Président du conseil des commissaires du peuple, Trotski¹⁶ est aux Affaires étrangères et Staline¹⁷ responsable des Nationalités.

10. In l'âge des extrêmes p. 93

11. In l'Humanité du 30 avril 2017

12. Kerenski, élu travailliste puis socialiste-révolutionnaire à la Douma en 1912. Après de la révolution de Février 1917 il devient ministre dans le gouvernement provisoire, puis en prend la tête entre mai et septembre, continuant une politique militariste et opposant aux bolcheviques...

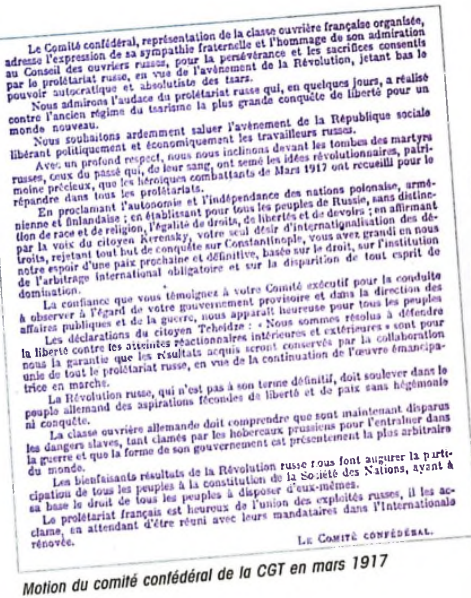
13. In Les dix jours qui ébranlèrent le monde de John Reed, p380

14. In Les totalitarismes du XX^e siècle, Fayard. Historien, sa famille a émigré en France en 1920 pour fuir la révolution bolchévique

15. Junker était un grade militaire pour les jeunes officiers de la noblesse depuis 1902.

16. Leon Trotski, révolutionnaire marxiste russe et théoricien et réorganisa l'Armée rouge - il fait partie du Bureau politique de 1919 à 1927

17. Joseph Vissarionovitch Djougachvil, militant révolutionnaire, et élu en 1922 secrétaire général du Comité central, il s'opposa à Trotski.





Hommage

Au revoir Louis

La CGT a salué lundi 13 novembre 2017, la mémoire Louis Viannet, son ancien secrétaire général décédé le 22 octobre à l'âge de 84 ans. La salle du CCN portera son nom, comme témoignage de son souvenir. Ce sont par centaines que les militants, connus ou plus anonymes, la famille, les amis sont venus lui dire un "adieu Louis".

Mais, Louis c'était avant tout «Loulou»...

Né le 14 mars 1933 à Vienne (Isère), il passe sa prime enfance dans le village de Chavanay. Son père est ouvrier à Rhône-Poulenc, syndiqué à la CGT. Après ses études à St Etienne il monte à Paris après avoir passé le concours des PTT. Dès son adhésion au cœur de la grève de 1953, Louis a partagé la vie et l'histoire de la Fédération des PTT jusqu'en 1982, année où il entra au bureau confédéral de la CGT, avant d'en devenir le secrétaire général en 1992.

Nommé à Lyon Chèques en 1956, il devient diffuseur de la VO, étant loin d'imaginer qu'il en deviendrait un jour le directeur (de 1982 à 1992). Un attachement durable au journal, « C'est un outil au service de la diffusion des idées de la CGT. Elle a été créée pour cela ! » disait-il « Aujourd'hui, malgré les nouveaux et multiples moyens de communication, on croit être informé : c'est un leurre. Seule la lecture engendre la réflexion. C'est avec sa tête qu'on mène le combat, seul on ne porte rien. ».

Il assume rapidement des responsabilités syndicales et il devient, dès 1962, secrétaire général du syndicat des PTT du Rhône, jouant un rôle de premier plan à Lyon durant le mouvement social de Mai-Juin 68. Lors de la Grande Grève des PTT de 1974, il dirige la délégation CGT au ministère, affirmant sa personnalité de négociateur redoutable.

En 1979, il prend la tête de la fédération PTT de la CGT. Trois ans plus tard, il fait son entrée au bureau confédéral. Numéro deux de la confédération en 1989, il succède à Henri Krasucki en 1992 au poste de secrétaire général. Il a été l'un des principaux acteurs des grèves de 1995 contre le « plan Juppé », où il a œuvré pour un « syndicalisme rassemblé », persuadé que l'unité syndicale est nécessaire pour redonner espoir et confiance aux salariés et à l'ensemble du monde du travail. A l'écoute des autres, connu pour sa grande ouverture d'esprit et porteur d'une vraie vision sur les évolutions de la société, il s'est allié avec conviction et clairvoyance à travailler à l'indépendance de la CGT tout en impulsant son ouverture vers la diversité du monde du travail. Il a milité également avec succès pour que la CGT trouve sa place dans le syndicalisme européen. Louis aura profondément marqué la CGT durant les années où il y a occupé des responsabilités, faisant en sorte que notre organisation évolue face aux réalités du monde du travail tout en restant fidèle aux valeurs émancipatrices fondatrices de la CGT. Un « homme respecté et reconnu tant par ses camarades et que par ses adversaires » défendant les valeurs de justice sociale, de recherche du bonheur, de recherche de la dignité.

Ceux qui l'ont côtoyé reconnaissent dans sa parole cette capacité à se rendre accessible à toutes et tous et sa volonté affirmée dans chaque mot, de transmettre ses idées, sa vision

Louis Viannet



SYNDICALISME
LES
NOUVEAUX
DEFIS

LE SYNDICALISME EN FRANCE



des choses avec cette infatigable envie de porter une vision d'espoir en toute circonstance.

Après avoir quitté ses mandats, Louis n'a jamais cessé d'être présent aux côtés des militants et dirigeants de la CGT avec l'humilité et la réserve qui le caractérisait, ne donnant jamais de conseils mais faisant part de ses réflexions.

Dans les pages qui vont suivre, consacrées au souvenir, le Relais vous livre ici quelques témoignages de camarades ; voici ce qu'ils nous apprennent de l'homme.

Maryse Dumas :

Une vision stratégique

Sept ans secrétaire général de la CGT, Louis Viannet aura permis à notre organisation de s'ouvrir, sans se renier, à des mutations multiples. Il avait une vision stratégique qui lui permettait d'avancer pas à pas en se saisissant de chaque opportunité et des convictions fortes alliées à une capacité de remise en cause, au feu de nécessités nouvelles ou du débat contradictoire. Lucide sur les qualités et les travers de tout un chacun, il savait s'enlourer de personnes différentes, voire dérangeantes, qui l'aidaient à élargir son périmètre de réflexion, pour trouver la décision la plus adaptée et souvent la plus novatrice. Il a déployé une culture du débat dans la CGT qui a permis à celle-ci de dépasser des divisions qui s'annonçaient mortifères.



1979 - Louis Viannet devient secrétaire général de la fédération des PTT et remplace Georges Frischmann



Janvier 1965 Manif Centre tri Lyon sn-IHS-CGT-FAPT

Albert Le Guern :

C'est au 24^e congrès fédéral en février 1979, que Louis a été élu secrétaire général. Il succédait à Georges Frischmann, dirigeant historique de notre fédération. Très rapidement sa personnalité s'est affirmée. Son intelligence, la vivacité de ses réflexions, son ouverture d'esprit ont suscité et animé de larges débats. Notamment, les questions liées à la réalisation de l'unité d'action syndicale. En veillant à créer les conditions permettant que les convergences unilatérales émanent de la volonté démocratique des salariés. En 1982, Louis accédait à la direction de la CGT, période où l'affrontement de classe s'exprimait alors que les évolutions syndicales et politiques étaient complexes, voire inédites. Louis a marqué cet épisode historique de son empreinte. Devant quitter ses responsabilités fédérales, Louis me propose de lui succéder. Il parvint à me convaincre grâce à son talent persuasif, ses encouragements, ses conseils et son aide. Louis m'a permis de connaître une partie de ma vie exaltante et humainement valorisante.



1979 - 24^e congrès fédéral CGT PTT à Nanterre

Ce n'est pas le moment de somnoler

« **PROPOS** mais d'adhérer gouvernementalement au programme... » et qui ont été émis en discussion... »

« **PROPOS** mais d'adhérer gouvernementalement au programme... »

« **PROPOS** mais d'adhérer gouvernementalement au programme... »

par Louis Viannet

« **PROPOS** mais d'adhérer gouvernementalement au programme... »

« **PROPOS** mais d'adhérer gouvernementalement au programme... »

par Louis Viannet

Editorial du journal fédéral n°224 - Août-Septembre 1981.
Copyright, archives CGT-FAPT

Paulette Dayan :

Pour évoquer le militant, je dirai que Louis, que j'appellerai toujours Loulou, est indissociable pendant des années de mes premiers congrès fédéraux, puis mes premières réunions de la commission exécutive fédérale. Il faisait partie de celles et de ceux dont j'attendais l'intervention avec appétit pour leurs analyses, leurs propositions revendicatives et d'actions ; la fermeté et l'énergie qui en émanait. Pour évoquer Louis, en tant qu'homme, j'avais noué avec lui des liens d'amitié. Parmi les souvenirs précieux : les allers dans ma région d'origine chercher Chablis, Saint Bris, Irancy. Le week-end commençait par la chaleureuse hospitalité de Josette et Louis dans leur maison du Loiret. Puis, le lendemain, nous partions, munis de pain, charcuteries et fromages pour goûter les vins. Et là, avec les vigneron, nous approchions cet autre côté de la personnalité de Louis, sa chaleur, sa curiosité pour les autres et son amour de la vie dans laquelle bonne cuisine et bons vins tenaient toute leur place.



2001 au congrès fédéral de Clermont-Ferrand stand de l'IHS de gauche à droite Elyane Bressol, Bernard Bouche, Louis Viannet, Serge Lottier, Maryse Dumas, Maurice Gastaud et Georges Frischmann.



2009 pour les 100 ans de la Fédération CGT Fapt.



2009, pour les 100 ans de la FD entouré de Serge Lottier, Albert Le Guern et Alain Gautheron.



4 octobre 1983, meeting à Paris, avec 400 militants pour débattre du service public PTT

Elyane Bressol :

Loulou a toujours trouvé du temps pour écouter mes questions et quelques fois mes états d'âme ! C'est peut-être pendant mes années passées à *La Vie Ouvrière* que nos échanges ont été les plus nombreux.

Il était directeur sur le départ quand je fus nommée rédactrice-en-chef. J'arrivais avec deux ans de retard, -décision du BC oblige-, et cela le contrariait. Pour lui il y avait urgence à ouvrir le chantier de transformation du journal.

Non seulement parce qu'il allait quitter la responsabilité de directeur mais surtout parce que la CGT avait besoin d'un journal épaulant son ambition d'un syndicalisme d'acteurs. Loulou voulait un journal moderne, dynamique, ouvert à tous les salariés tant dans sa forme que dans sa ligne éditoriale. Il fallait réfléchir sans tabous ni interdits y compris sur le titre « historique ». Aussi, nous n'avons pas attendu ma nomination officielle pour commencer à travailler. Hormis le niveau élevé de l'ambition pour l'hebdomadaire de la CGT, à première vue, cette séquence est banale. C'est le contexte général qui en souligne la singularité. Il est alors prévu que Loulou soit élu secrétaire général au Congrès de 1992. Une campagne, externe et interne, prend forme contre lui sur le thème de l'affrontement entre les « conservateurs » et les « modernistes ». Lui étant le chef des archaïques ... au moment même où il opte pour des évolutions novatrices profondes ... L'Hebdo de l'actualité sociale, avec François Duteil comme directeur, a vu le jour en septembre 1993.

Alain Gautheron : A propos de Louis.

Début 1976, Louis participe aux discussions salariales avec le ministre de la fonction publique. Raison supplémentaire pour l'inviter à l'Institut de formation des cadres de la Poste à Evry (91) afin qu'il réalise, en direct, un compte-rendu de l'évènement. La salle est bondée. Louis est à l'aise. Normal, quelques mois auparavant, il a présenté avec succès devant le congrès fédéral, le projet de création de l'Union Fédérale des Cadres. Il comprend les attentes des cadres. Il sait que l'organisation spécifique est l'outil qui leur permet de construire démocratiquement leurs raisons de participer au combat général. 1981, l'exigence de changement frappe à la porte. Il y a même 4 ministres communistes ! Au siège de la Poste, quelques Directeurs reçoivent une délégation des cadres CGT. Un Directeur, un peu inquiet, ose « *on parle de Louis Viannel comme futur patron de la Poste ?* »

La réponse de la délégation fuse « *Louis a trop de qualités pour être simplement patron de la Poste !* » Quelques semaines plus tard, Henri Krasucki, alors secrétaire général de la CGT demande à notre Fédération de dégager Louis de ses responsabilités aux PTT pour qu'il se consacre à plein temps à l'activité de la confédération...

Serge Lottier :

Tes obsèques, Louis, furent à ton image, sobres, éclairants une très forte personnalité. Que ce soit le diaporama, les paroles de ta famille, celles des représentants de la CGT ; tous ont montré l'homme que tu étais. Je me rappelle de ton arrivée avec Josette et Sylvie à Argenteuil après 1968. Notre rencontre a été le début de rapports militants et amicaux qui m'ont aidé certes à façonner mon militantisme mais aussi, un peu ma vie en général.

Apportons ici deux exemples qui m'ont sensibilisé. Lors de tes premières interventions à la CE fédérale j'ai constaté que ton analyse et les propositions que tu formulais s'appuyaient sur la connaissance de notre histoire. Celle -ci nourrissait en quelque sorte la conscience de classe ! C'est sans doute l'une des raisons qui t'ont permis de toujours te mettre en situation pour affronter un évènement en toute connaissance de cause... Et bien sûr, tu voulais le faire partager. Ne disais tu pas « *un militant doit toujours chercher à se mettre en situation de prendre telle ou telle responsabilité* ». Deux idées parmi bien d'autres qu'il faut retenir de toi, Louis : le rôle de l'histoire pour réfléchir, construire le présent et ton esprit de responsabilité.

Christian Mathorel :

Louis nous a quittés

Les rares occasions qui m'ont été données de côtoyer Louis restent malgré tout pour moi des moments dont je me souviendrai ; à la fois simple dans son rapport aux autres et impressionnant par la force des mots et de la gestuelle. On retrouve cela dans les nombreux témoignages de celles et ceux qui l'ont côtoyé depuis ses débuts aux PTT en 1953.

Une force de conviction de quelqu'un qui a placé l'humain au centre du combat de sa vie. C'était d'ailleurs sa conception du syndicalisme, lui qui disait des syndiqués, qu'il respectait par-dessus tout, qu'ils étaient par leur engagement au quotidien des humanistes.

Loulou était un visionnaire exceptionnel dont l'action, les écrits, la parole, restent une référence d'une incroyable actualité en ces temps difficiles où le syndicalisme CGT cherche un second souffle.

Colette Duynslaeger :

Je n'ai que très peu connu Louis en activité à la Fédération. Il était déjà à la confédération quand j'y ai pris mes premières responsabilités. Par contre, je l'ai côtoyé à de nombreuses reprises dans différents lieux. A l'UD du Nord, à la Confédération, autour d'un verre dans mon bureau, par exemple au moment du décès de Georges Frischmann et, bien sûr, à l'occasion de nos congrès fédéraux auxquels il participait bien volontiers tant que sa santé lui permettait. Nous avons toujours des échanges fructueux, surtout pour moi, tant sa simplicité, son approche très accessible, sa clairvoyance sur l'évolution de la société, du salariat et du travail dans son ensemble étaient d'un apport pour mon activité de chaque instant. Il m'est ainsi difficile d'en retirer un moment particulier. Pour autant j'ai en mémoire la formation de la Commission exécutive confédérale impulsée par Maryse Dumas en 2013 et à sa participation en tant qu'ancien Secrétaire Général.

Quel pédagogue !

Avec des paroles simples, il a su conquérir l'attention de toutes et tous. En même temps, il nous a apporté tant d'éléments d'analyse, ponctués d'anecdotes très démonstratives de la responsabilité de la CGT vis à vis des salariés, que nous absorbions son expérience. Il a mis tant d'énergie très fraternelle pour nous convaincre de notre rôle tant individuel que collectif que nous en sommes sortis nombreux, je crois, convaincus de notre responsabilité. Au-delà de la salle de réunion, nombreux sont ceux qui ont apprécié de prolonger ces échanges au cours du repas, se rendant compte de sa véritable proximité avec les militantes et militants et de son grand respect à leur égard. Des camarades m'en ont encore parlé à l'annonce de son décès.

Bernard Bouche :

Modestement j'évoquerais quelques dates qui m'ont marqué et mieux fait connaître ce grand militant, qui a contribué à la transformation, la modernisation et le rayonnement de la CGT. Dans ses responsabilités successives, Louis a toujours su entretenir la fraternité, l'amitié et la convivialité, ce n'était pas la moindre de ses qualités.

Jeune militant au syndicat de la Seine-et-Marne, je l'ai rencontré lors du congrès départemental en 1972. Il avait beaucoup insisté sur la section syndicale au cœur des enjeux de la lutte, le renforcement de la CGT, la place faite aux jeunes, la revalorisation du syndiqué. En 1976 il reviendra pour fêter nos 1000 adhérents et en 1979 il animera une assemblée de militants à Melun, sur la syndicalisation. Louis était toujours disponible pour aller à la rencontre des syndiqués qu'il voulait « *citoyens du syndicat* ». En novembre 1981, avec Colette Villin, j'ai accompagné Louis en Hongrie. Dans l'avion, il me dit « *Bernard tu présenteras, à la direction du syndicat hongrois, la situation politique et syndicale après l'élection de F. Mitterrand et l'arrivée de la gauche au pouvoir.* »

Ainsi Louis faisait confiance à un jeune militant, qui ce jour-là n'en mènera pas large ! Enfin, je garde un souvenir ému, de nos échanges lors de la préparation du colloque de Limoges, pour « *Le 70^e anniversaire de la Fédération CGT des PTT de 1945* ». Louis était intervenu dans une interview filmée qu'il concluait ainsi « *La meilleure leur d'espoir à faire vivre, c'est travailler à l'unité, ne laisser passer aucune injustice. Les générations d'aujourd'hui ont autant de raisons et d'énergie que celles d'hier pour que l'on puisse raisonnablement envisager un avenir bien meilleur* ». Toujours sa confiance en la jeunesse.

Patrick Bourgeois, président de l'IHS CGT-FAPT a écrit à la famille :

A son épouse Josette, sa fille Sylvie, sa famille et ses proches,

L'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération CGT-FAPT, très touché par la disparition de Louis, vous adresse ses sincères condoléances et vous apporte tout notre soutien. Louis était un très grand militant de la CGT, dont le parcours relève bien ses grandes qualités humaines et cette capacité de conviction qu'il avait pour expliquer, démontrer et faire partager son expérience, son analyse. A plusieurs reprises l'IHS l'avait sollicité comme, par exemple, pour le colloque sur le 30^e anniversaire de la grève des PTT de 1974 en juin 2004, ou encore à la soirée de l'été en août 2004 sur le thème « *La CGT dans la résistance* ». Il était également présent sous la forme d'une interview vidéo enregistrée quelques semaines avant, à l'occasion du 70^e anniversaire du congrès fondateur de la 3^e Fédération Postale en décembre 2015 à Limoges. Et bien sûr, il était très heureux d'apporter son témoignage pour le 50^e anniversaire de la création du syndicat des services financiers de Lyon en décembre 2016, où il joua là aussi un grand rôle. Louis répondait toujours présent pour parler de l'histoire des luttes sociales et du mouvement ouvrier avec cet enthousiasme qu'il savait transmettre avec honnêteté et lucidité, mais toujours soucieux de donner confiance.

Louis Viannet, dans ses nombreuses et importantes responsabilités, a été un dirigeant de la CGT de grande valeur qui marque l'histoire sociale et le syndicalisme. Avec notre affection.



Congrès confédéral de Lyon 1919

Rapidement, ils prennent des mesures destinées à établir un nouvel ordre politique et économique en Russie, le « décret sur la paix » propose à tous les pays en guerre avec la Russie de mettre fin aux hostilités ; le « décret sur la terre » remet aux soviets paysans la terre confisquée aux grands propriétaires ; le « décret sur les nationalités » reconnaît l'égalité de tous les peuples de Russie.

Malgré l'hostilité des socialistes modérés, la résistance des propriétaires terriens, le nouveau gouvernement applique sa politique.

Trotsky est chargé de négocier la paix ; un armistice est signé le 15 décembre, mais les pourparlers traînent, les Allemands avancent en Russie. Lénine convaincu que seul le traité peut sauver la révolution va peser pour qu'il soit signé. et ce sera le traité de Brest-Litovsk le 3 mars 1918 qui voit la Russie amputée de nombreux territoires. Les années d'instauration du nouveau pouvoir seront aussi des années de guerre civile, car les officiers tsaristes, les cosaques auxquels Kerenski fait appel, constituent des armées contre-révolutionnaires.

Et ils seront dès 1918, soutenus par les Alliés (du Tsar), craignant la contagion, notamment avec la montée des luttes dans les usines, et les mineries qui se développent parmi les armées européennes impliquées dans le conflit, y compris à l'intérieur de l'armée allemande.

Ces refus d'obéissance s'accompagnèrent de manifestations au cours desquelles les soldats exprimaient leurs doléances et criaient "A bas la guerre".

La révolution russe de 1917 et la montée de l'Internationale ont certainement joué un rôle dans cette grande crise d'indiscipline qui aura, bien entendu, son lot de sanctions contre les mutins.

En Allemagne et en Hongrie, les communistes tentent de prendre le pouvoir, mais c'est l'échec.

Malgré cette atroce guerre civile, la Révolution une fois consolidée, donnera naissance en 1922 à l'URSS.

Les révolutions russes et la CGT.

La suppression du patronat et du salariat, inscrite alors dans les statuts de la CGT, n'est plus un mythe mais devient réalité en Russie.

En mars 1917, après la révolution de février, le comité confédéral de la CGT dans un texte « *au prolétariat Russe* » avait salué vivement « *l'évènement de la République sociale libérant politiquement et économiquement les travailleurs russes* ». De même, dans la Voix du peuple, un manifeste est adressé aux organisations, à propos du 1^{er} mai 1917 : « *l'heure de la Paix du droit, de la paix des peuples n'a pas encore sonné. Cependant, un évènement heureux et formidable de conséquence d'avenir s'est déjà réalisé/ la Révolution Russe a brisé l'odieux régime des tsars (...) En pleine bataille, les travailleurs russes ont conquis leurs droits, notre plus ferme espoir est que le peuple allemand, instruit par l'expérience, en fasse autant. Ce serait alors la fin du cauchemar et la réalisation de la paix des peuples... »*

La nomination de Kerenski, socialiste modéré, anti bolchevique, à la tête du gouvernement provisoire est plutôt rassurante pour les partisans de l'Union Sacrée. La seconde révolution suscitera beaucoup plus de débat au sein de la SFIO et de la CGT, notamment suite à l'intervention des alliés contre la Russie.

Toutefois une déclaration est faite contre l'intervention en Russie lors du comité confédéral de février 1918 et au congrès de Paris en juillet 1918, une résolution est votée réprochant « *toute intervention armée des nations de l'Entente en Russie, en dehors de la volonté du peuple russe lui-même* », ce qui n'empêcha pas le gouvernement Clémenceau d'envoyer au combat 40 000 hommes qui sont appuyés par la flotte française en Mer Noire.

Anglais et Français attaquent par la Mer Blanche et la Mer Noire. La tuerie et le chaos dureront jusqu'en 1920-21. La révolte des soldats de la Mer Noire en 1919 est éloquent : « *Nous ne sommes pas en guerre contre les Russes ; nous voulons rentrer en France.* »

Le CCN des 25 et 26 mai 1919 adopte une motion félicitant les marins d'avoir « *refusé de combattre contre les révolutionnaires russes* » et les assurant de sa solidarité. **Quel est l'impact de la Révolution Russe parmi les travailleurs ?**

Une chose est sûre, c'est que dans cette même période, les luttes s'intensifient ; ce sont hausses des prix et le

dénurie : les mesures de rationnement ont un effet désastreux sur le moral des populations. Gaston Montmousseu qui soutient la révolution russe, dénonce les milliards de bénéfiques et de plus-value réalisés pendant la guerre¹⁸ et la politique de Jouhaux, secrétaire général de la CGT.

Le 1^{er} mai 1919 est très fort, le chômage de 24h marqué partout en province, mais le gouvernement de Clémenceau refusa à l'Union syndicale de la Seine de manifester. Les organisations ouvrières ayant maintenu la manifestation se heurtèrent à des barrages de police et à des violences policières et de l'armée. 2 morts et des centaines de blessés ont été dénombrés. Le 2 mai la commission administrative de la CGT dénonce les violences policières mais la minorité considère qu'il aurait fallu poursuivre la grève.

De fait des grèves éclatent, les mineurs pour la journée de 8 heures, le « conflit des midinettes » (voir Le Relais numéro 75) s'étend rapidement aux autres professions. Dans les PTT, c'est la revendication de revalorisation des traitements qui préoccupe.

Mais la direction de la CGT est de plus en plus remise en cause. Les désaccords s'amplifient au fil des congrès sur les alternatives possibles de la période.

Au congrès de Lyon en septembre 1919, les minoritaires critiquent la direction syndicale dans ses orientations, sa « mollesse », son minimum revendicatif, son scepticisme et sa stratégie des luttes,

On peut lire «... jamais nos délégués confédéraux et fédéraux n'ont voulu faire le travail d'opinion publique pour sauver la Révolution russe (...) Le mouvement ouvrier se détermine selon les désirs constants et selon

les idées, les pensées générales qu'on veut jeter au sein des masses pour conjurer les circonstances et la pensée pour faire levier du mouvement ouvrier (...) Deux méthodes de syndicalisme (...) »

Revenant sur une réponse faite par Jouhaux au congrès des cheminots, sur les divergences « ce qui nous divise ce sont des erreurs d'interprétation », Montmousseau déclare « je voudrais, nous voudrions tous que notre désaccord ne soit fait que d'erreurs d'interprétation (...) Nous plaçons au-dessus de tout l'opinion syndicaliste, les principes syndicalistes (...) les militants minoritaires se basant sur ce qu'ils pensent être la vérité, marcheront toujours et pousseront toujours le syndicalisme dans sa voie !

Nous disons que l'action ne se décrète pas à l'avant, elle s'inspire des événements, des courants d'opinion. La révolution non plus ne se décrète pas à l'avant. (...) »

Il dénonce aussi le trouble jeté « On confond le militant de la lutte de classes avec les émeutiers ; on confond la Révolution avec la famine ; on confond les minoritaires avec les insurrectionnels »

Les tendances vont s'exacerber au fil des événements et conduiront à des scissions, au parti socialiste au congrès de Tours 1920 avec la création du Parti communiste et à la CGT en 1922 avec la création de la CGTU (unitaire). Au cœur de ces scissions, le soutien ou pas à la révolution russe, où s'affrontaient deux conceptions du syndicalisme, l'une dite révolutionnaire (lutte de classes), l'autre dite réformiste (collaboration de classes).

Danièle Ledoux

18. Congrès de Versailles XIIIe congrès de la CGT juillet 2018



1^{er} mai 1920 à Paris, les forces de l'ordre bloquent les manifestants au carrefour du boulevard de Magenta et de la rue Beaurepaire BNF Gallica

16 février 1976 : Le « départ » du Directeur régional.

Dans son premier numéro de 2016, *Le Relais* annonçait une initiative du Centre d'Histoire Sociale CGT de Loire Atlantique consistant à rassembler les témoignages de militants locaux ayant vécu ces années postérieures aux grèves de 1974, années pendant lesquelles les gouvernements successifs ont organisé, avec l'appui de certaines complicités, le démantèlement des PTT malgré les nombreuses réactions du personnel, en particulier des syndiqués de la CGT.

Cette seule étude aurait pu faire l'objet du récit, mais pendant cette période, l'activité syndicale ne s'est pas limitée à défendre le service public des PTT. Impossible donc d'ignorer ces luttes menées soit localement, soit dans le cadre d'actions nationales, voire interprofessionnelles, chaque fois que s'imposait la défense des intérêts des personnels. Si les revendications concernent généralement le travail, les traitements, la protection sociale, il est rare qu'elles exigent le départ du Directeur régional. C'est ce qui est arrivé à Nantes à l'issue d'un violent conflit l'opposant aux organisations syndicales au cours des grèves d'octobre novembre 1974. Bien sûr on retient de cet épisode de notre histoire sociale le limogeage du ministre de l'époque. Pour spectaculaire que soit cette décision, il est assez rare qu'un cadre supérieur de l'Administration, soit ainsi sanctionné.

Revenons au début novembre 1974. Les services sont en grève depuis une dizaine de jours. Et répondant aux sollicitations des médias locaux. Presse Océan consacre un reportage à Nantes Gare puis à Saint-Nazaire, le Comité de grève s'exprime à la télévision. Sollicité à son tour les 2 et 3 novembre, le Directeur régional sort de l'habituelle réserve observée jusqu'alors par les chefs de service en période de conflit.

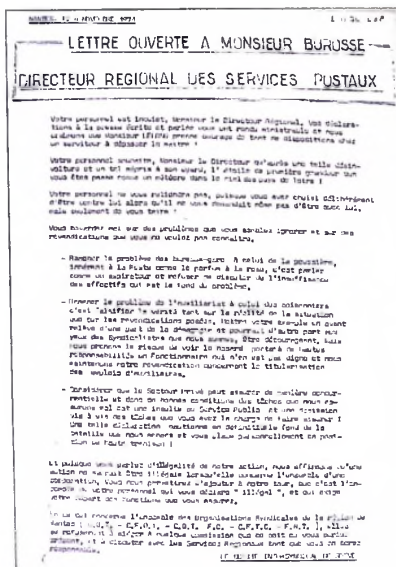
Il dénonce l'illégalité de la grève, caricature les revendications et s'emploie à discréditer dans l'opinion la lutte des postiers. Le caractère provocateur de ses propos, complaisamment repris par la presse locale, entraîne une réaction indignée du comité de grève. C'est le début d'une épreuve de force entre le Directeur et les organisations syndicales. Dès le 4 novembre, le Comité inter-syndical de grève, s'adressant au Directeur dans une lettre ouverte, exige son départ des fonctions qu'il exerce, annoncent le

refus des syndicats unanimes de siéger à quelque commission que ce soit qu'il présiderait et de discuter avec les Services régionaux tant qu'il en sera responsable.

Deux courriers sont adressés au Préfet de Région et au Directeur de la Poste pour les informer de la situation.

De son côté le directeur menace de porter plainte et saisit l'Administration centrale qui diligente une enquête

Après la grève, les syndicats CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC et FNT demandent aux élus aux Commissions administratives paritaires de répondre aux convocations mais de refuser de siéger si le directeur assure la présidence. L'Inspection générale dépêche sur place un médiateur. Il reçoit les organisations



Lettre ouverte unitaire à M. Burasse, Directeur Régional des Services Postaux de Nantes.

syndicales les 6 janvier et 28 février 1975. Puis, le 25 mars, considérant l'affaire classée il encourage à renouer les contacts. C'est compter sans l'intransigeance du Directeur qui maintient l'inaccessibilité des services administratifs aux représentants syndicaux, conditionnant toute reprise de contact à une demande d'audience.

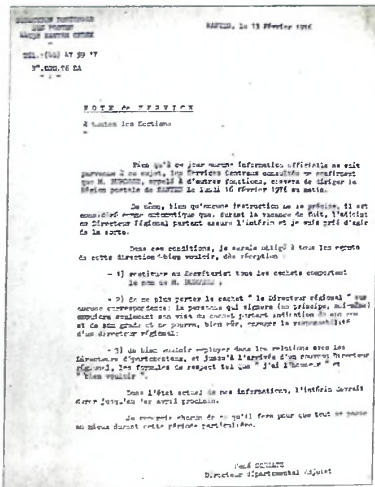
C'est l'occasion saisie par Force Ouvrière de se désolidariser du front syndical. Malgré les engagements pris de ne renouer les relations avec la direction qu'à l'occasion d'une délégation commune aux cinq organisations, FO rompt l'unité et, le mercredi 9 avril, est reçue seule par le Directeur régional.

L'initiative n'est sans doute pas pour lui déplaire puisqu'elle lui donne l'occasion pour le moins inopportune d'outrepasser le domaine de ses compétences. Après avoir répondu à une sollicitation de FO pour évoquer les insuffisances des effectifs dans la Région il publie, par circulaire régionale, le compte-rendu de cette audience, attitude vivement contestée par la CGT. Le 27 mai, Monsieur Pacheux, Inspecteur général, reçoit à Paris deux responsables du syndicat départemental CGT.

La reprise des contacts par FO la place dans une position inconfortable à la veille d'importantes échéances électorales professionnelles. Et puis, la seule chance de voir le Directeur se laisser aller à son tempérament et donc de pouvoir le dénoncer efficacement devant les masses est de le rencontrer à nouveau. Une nouvelle lettre lui est adressée au nom de l'intersyndicale. Débarrassée du caractère passionnel de la première, elle ne renie rien sur le fond et lui demande une rectification publique de ses propos télévisés. Bien que cette exigence demeure sans effet, les relations reprennent sans que les rapports ne s'assouplissent, au contraire.

Ils demeurent tendus, tumultueux et constamment marqués par l'agressivité du Directeur, ce qui amène finalement l'Administration centrale à y mettre un terme. Le vendredi 13 février 1976, une note de service du directeur départemental adjoint (voir ci-dessous) est diffusée dans toutes les sections de la Direction régionale : *« Bien qu'à ce jour aucune information officielle ne soit parvenue à ce sujet, les services centraux consultés me confirment que le Directeur, appelé à d'autres fonctions, cessera de diriger la Région postale de Nantes le lundi 16 février au matin »*. Ce même lundi, une nouvelle note informe *« que la confirmation du départ de Monsieur le Directeur a pu être obtenue des services centraux et ce, au prix d'une certaine insistance »*.

Cette mutation/sanction réclamée depuis novembre 1974 par l'ensemble des organisations syndicales ne pouvait qu'être approuvée sans réserve. Toutefois la manière dont elle a été signifiée et appliquée pose question à la CGT. En effet, l'Administration a agi en marge des règles disciplinaires de la Fonction publique, ouvrant ainsi la voie à l'arbitraire au moment où la tendance du régime est de politiser les emplois supérieurs pour faire de leurs titulaires des agents serviles à sa politique. Le syndicat départemental CGT dénonce donc dans les colonnes de son journal *l'Express* un *« arbitrage arbitraire »* s'inscrivant parmi les tentatives de remise en cause du statut et visant, en ce qui concerne les cadres supérieurs, à la mise en œuvre du statut d'emploi. A l'évidence, conclut l'article, *« il conduirait à légaliser la procédure qui vient d'être appliquée à l'ex-directeur régional des postes à Nantes. Il ne sera pas indispensable d'être professionnellement insuffisant, il suffira de ne pas plaire ou de ne plus plaire ! C'est la voie ouverte à l'arbitraire ! Cela mérite réflexion ! Des cadres supérieurs sans doute, mais aussi de l'ensemble du personnel »*.



Note de service du Directeur Départemental Adjoint des Services Postaux de Nantes

La Fédération a refusé d'assister à la discussion estimant qu'elle sauvegardait ainsi sa liberté d'action. L'Administration centrale estime à nouveau l'affaire classée, aucune mesure n'étant envisagée envers le Directeur régional, sans préjuger toutefois des incidents éventuels à venir.

En conclusion, elle laisse entendre qu'une reprise des rapports est souhaitable. La CGT fait alors preuve de réalisme.

« Institutionnalisation du syndicalisme » : de quoi parle-t-on ?

Lors du colloque l'hs CGT des 16 et 17 novembre 2017 à Lyon. Patrick Bourgeois est intervenu dans le cadre du thème sur "l'institutionnalisation du syndicalisme".

Nous reproduisons ici son intervention orale. Concentré sur la période 1945/1975, le thème est traité ici sous l'angle du budget annexe des PTT à partir notamment des réunions du Conseil supérieur des PTT, mais également des luttes et des rapports de forces sur lesquels s'appuie la Fédération.

Avant d'entrer brièvement dans le vif du sujet, un court retour sur l'histoire des PTT.

En 1790, l'Assemblée nationale restitue la Poste à la Nation. Les agents sont recrutés par l'Etat qui fixe les attributions et le salaire. Mais, dans le même temps, le Directeur de la Poste interroge : « Doit-on envisager les Postes uniquement sous le rapport de l'utilité publique ou comme une partie essentielle du revenu public ? ».

Les termes d'un débat jamais définitivement tranché sont dès lors posés.

En 1923, la loi institue un budget annexe des PTT qui doit donner une vision plus claire des comptes, permettre l'équilibre entre les recettes et les dépenses, autoriser le recours à l'emprunt.

En vérité, c'est un compromis qui satisfait les partisans de

l'autonomie, ceux de la nationalisation, ceux d'un système mixte monopole fiscal/monopole industriel.

Les affrontements entre les différentes thèses ressurgiront à chaque moment décisif.

En fait, toute l'histoire des PTT se joue sur cette double nature : Administration d'Etat et en même temps Administration à caractère industriel et commercial ; avec ce dilemme : répondre aux besoins ou seulement collecter des recettes !

Le budget des PTT : un enjeu hautement politique.

Préparé par l'Administration et le Ministre, le budget est débattu et voté chaque année

par l'Assemblée nationale après avoir été soumis à l'avis du conseil supérieur des PTT, instance créée par un décret du 8 décembre 1923.

Ce Haut Conseil comprend notamment, outre l'état-major du Ministre et des fonctionnaires des PTT, des représentants des salariés et des usagers, ... et surtout l'Inspection Générale des Finances qui procède aux arbitrages.

C'est à ce niveau que se posent les rapports entre la Fédération CGT des PTT et les institutions étatiques.

Le rendez-vous du budget exige chaque année des luttes pour faire avancer pas à pas les revendications catégorielles et générales, et promouvoir le service public.

Au fil des débats budgétaires, la Fédération s'attache à donner sens aux discussions institutionnelles à l'appui des revendications, à rendre compte au personnel, à organiser la lutte.

Elle réalise également un travail « économique » important dans la critique et dans les propositions. Les représentants de la Fédération qui siègent dans ces instances travaillent en osmose avec la direction fédérale, d'autant plus que ses principaux dirigeants y sont présents.

Elle communique largement en interne et en externe, en amont et en aval des réu-

nions à l'appui de ses différentes publications.

Dans la période juste après-guerre, la CGT est engagée dans la bataille de la production.

La position fédérale dans les réunions du conseil supérieur des PTT, s'appuie davantage sur l'argumentation de ses propositions que sur des luttes de masse. La division syndicale, née de la scission de la CGT en 1947, dont les prémices s'ancrent dans la Fédération CGT des PTT en 1946, pèse lourdement sur les mobilisations. La CGT y voit des obstacles supplémentaires pour la prise en compte des revendications. Ce qui explique son combat sans relâche pour l'unité à la base, et aussi dans les discussions budgétaires malgré les difficultés rencontrées avec les dirigeants de FO, les tentatives des ministres de « museler » la CGT et le recours à la répression.

A partir des années 50, et notamment à la suite de la grève de 1953, la Fédération priorise le terrain et les luttes, construit le rapport de force, veille à ne pas se laisser prendre par « l'institutionnel », sans toutefois désertier les instances de concertation pour y porter les revendications. La période suivante jusqu'au début des années 60, imprégnée par la grève de 1953 fait bouger les lignes dans les rapports de force.



Manifestation devant le Ministère des finances 11 avril 1946

La Fédération revoit son action concernant le budget des PTT avec un regain des luttes dans la profession.

Le budget de 1954, par exemple, voit pour la première fois les groupes parlementaires communistes et socialistes voter ensemble contre son insuffisance et pour son renvoi devant la Commission des Finances.

Tout au long de ces années, la Fédération démontre la duperie des montages budgétaires et de l'insincérité des budgets.

La crise des PTT affecte tous les services par l'insuffisance criante des effectifs alors qu'explose le trafic.

L'emprise des trusts dans les PTT est dénoncée dès 1961 après l'adoption du budget des PTT.

Mais c'est surtout à partir du 18^e congrès fédéral en 1962 que cette mainmise des « multinationales » sur les PTT est largement analysée.

La nuisance des trusts est d'autant plus combattue par la Fédération, que le gouvernement s'en sert pour tenter de justifier l'autonomie des télécommunications.

Le côté étatique et monopoliste des PTT est ainsi utilisé par les gouvernements pour refuser les moyens de son développement et de son fonctionnement.

Si toutefois des avancées sont obtenues dans le cadre des discussions budgétaires, (même si elles ne sont pas à la hauteur des besoins du personnel), elles sont d'abord le résultat des mobilisations du personnel, et permettent déjà d'empêcher la séparation des PTT.

Les années qui suivent jusqu'aux années 70 sont marquées par de profonds bouleversements dans toute la société.

C'est la contestation de l'austérité avec des luttes importantes que le pouvoir en place tente de freiner avec le

- **3 MILLIARDS DE MOINS au budget des P.T.T. de 1953 !**
- **Abandon des revisions d'indices**
- **Suppression d'indemnités**



TOUS UNIS CONTRE CES DECRETS DE MISERE

et contre les projets Mayer qui prévoient de nouvelles réductions de crédits, le recul de l'âge de la retraite, le retard de l'avancement et le blocage des traitements jusqu'à 1955

La Fédération Postale n°77 mai 1953

- ★ **Pour la satisfaction complète de nos revendications.**
- ★ **Pour le paiement des jours de grève et l'abandon des sanctions.**
- ★ **Contre les nouveaux licenciements et la menace de nouvelles compressions au budget des P.T.T.**



CHAQUE BUREAU, SERVICE, EQUIPE DOIT ELIRE SON COMITE D'UNITE D'ACTION

pour faire céder le gouvernement et empêcher toute trahison nouvelle

La Fédération Postale n°80 octobre 1953

vote de la loi antigrève du 31 juillet 1963 ; c'est la naissance de la CFTD en 1964 qui favorise les accords unitaires, mais aussi voit dans ses rangs monter le gauchisme.

La Fédération s'efforce de mener la bataille sur tous les fronts : en premier lieu celui des services pour être en phase avec le vécu du personnel en prenant en compte toutes les diversités, et conjointement dans les instances où se discute le budget des PTT.

Elle s'adresse aux élus de la Nation et plus largement à la population.

Le décalage grandissant entre l'expansion de l'activité dans les PTT, les mutations profondes qui s'annoncent dans les services, l'augmentation de la productivité et l'insuffisance des moyens humains pour y faire face rendent la situation insoutenable.

L'offensive libérale est forte : impératifs de compétitivité, rentabilité des services,

logiques commerciales sont les maîtres mots pour motiver le changement de statut des PTT.

Mais à la fin des années 60, le climat revendicatif est élevé.

Ce qui contraint le ministre Y. Guéna à refuser tout changement de statut, à fortiori la scission des PTT, d'autant qu'il doit gérer la reconversion des opératrices des télécommunications.

Alors quel bilan tirer de la participation de la Fédération aux réunions institutionnelles préparant le budget des PTT ?

Le budget impacte concrètement le quotidien du personnel sur ses conditions de travail, sur sa qualité de vie et sur l'évolution de sa carrière. En ce sens, il est un marqueur dans l'activité revendicative de la Fédération qui s'en saisit à tous les niveaux : sur le terrain des services et dans les réunions institutionnelles. Il est aussi

un élément fort, dès 1945 dans la structuration de l'activité de masse et diversifiée de la Fédération Cgt des PTT autant dans son action revendicative, que dans son organisation ou de sa communication.

La CGT défend la diversité des revendications catégorielles dans la cohérence d'un service public qu'il faut mettre au service du redressement et du développement économique.

Cette volonté est une constante dans la démarche de la Fédération au cours des "Trente Glorieuses" et bien au-delà.

L'approche de la Fédération à "l'institutionnel" est aussi liée au contexte du moment.

Il n'y a pas le même à la Libération qu'après la scission ou encore à la fin des années 60.

A la Libération, les dirigeants de la Fédération, pour la plupart issus de la Résistance, donnent la priorité à l'application du programme du CNR et aux revendications

tout en menant la bataille de la reconstruction du Pays.

Après la scission, le début de la guerre froide et les coupes sombres dans les budgets civils au profit du budget de guerre génèrent de fortes tensions.

A la fin des années 60, début 70, l'offensive de séparation des PTT est stoppée et les dotations budgétaires, en particulier sur les effectifs, sont pour partie déverrouillées suite notamment aux grandes luttes de 1968 et 1974.

Tout au long de cette période 1945/1975, la Fédération s'est attachée à mobiliser le personnel, à se battre pour l'unité d'action ; conditions indispensables pour faire

avancer les revendications générales et particulières, le service public PTT. Que ce soit chez le ministre, dans les instances de la Fonction publique et des PTT ou dans les interventions auprès des parlementaires les mêmes exigences revendicatives sont posées :

Les traitements et indemnités ; Le budget des PTT et les revendications qui s'y rattachent ; L'autonomie budgétaire des PTT ; La nationalisation des trusts dans les PTT ; L'enseignement et la formation dans les PTT. *Cette longue et intense bataille pour les revendications, l'unité des*

PTT et le service public se poursuivra bien après 1975 sur des enjeux majeurs allant bien au-delà des PTT car ils seront un champ d'expérimentation formidable pour le capital dans son entreprise de démantèlement et de marchandisation de l'ensemble des services publics.

PRÈS DE DIX-HUIT MILLIARDS DE BÉNÉFICES AU BUDGET DE 1954

De quoi satisfaire toutes les revendications du personnel

La Fédération Postale n°81 novembre - décembre 1953

© Archives HS CGT-FAPT



Manifestation PTT du 21-10-1959 à Paris. Copyright, Photo Marcel Dellus - Archives CGT-FAPT

Les 20^e Rendez-vous de l'Histoire de Blois se sont tenus du 4 au 8 Octobre 2017, autour du thème EURÊKA (Inventer, Découvrir, Innover).

Précisons qu'ils auront encore lieu les cinq années qui viennent, puisqu'une convention a été signée en juin dernier entre la Ville de Blois et le Centre Européen de promotion de l'Histoire, organisateur des Rendez-Vous, renouvelant pour cinq ans leur partenariat.

Premier événement blésois, les Rendez-Vous, relayés par les médias et plébiscités par les spécialistes, attirent plus de 45 000 visiteurs. Evidemment, le poids des idées dominantes y est considérable.

Que dans ces conditions, l'Institut d'Histoire Sociale de la CGT ait pu s'y faire une place doit être apprécié à sa juste valeur.

Précisons, pour la vérité historique que c'est notre institut, sur proposition de Maurice Bisault, aussitôt relayé par Serge Lottier, en lien avec l'IHS CGT de la Région Centre, l'IHS CGT Mines-Energie, et l'IHS de la Fédération CGT des Travailleurs de l'Etat, qui ont « chauffé la place », en

tenant un stand présentant nos publications et celles de l'IHS Confédéral, à l'intérieur du Village du Livre dès l'année 2006.

L'année suivante, Alain Gautheron présentait une conférence sur le thème de la Communication à l'entreprise. En 2012, l'IHS CGT a pris les relais, et organise depuis 2014 une demi-journée d'étude sur un thème social en lien avec le thème général des Rendez-Vous.



Christian Mathoret secrétaire général de la CGT Fapt et Patrick Bourgeois, Président de l'IHS CGT Fapt



Cette année, outre notre présence avec un stand au Village du Livre, notamment assurée par Maurice Bisault et Michel Vareille, c'est autour de l'innovation sociale que l'Institut Confédéral a porté la réflexion collective, dans la demi-journée d'étude du Vendredi 6 octobre, organisée à l'IUT de Blois.

L'invitation de l'Institut précise clairement l'objectif de l'initiative :

Révolutions et innovations techniques sont indissociables des rapports sociaux de production qui les impulsent, stimulent et formatent à la fois. A ce titre, elles n'ont cessé d'être les enjeux de tensions et conflits de plus ou moins grande envergure, à l'échelon national comme

au niveau des ateliers et bureaux, sources de revendications, de droits et d'aspirations qui furent autant d'innovations sociales.

Les bouleversements qu'entraîne d'ores et déjà « la révolution numérique » venue et à venir, souhaités ou redoutés, n'y échappent pas, qui remettent en cause jusqu'à la nature du travail et les contours du salariat.

Telles sont les questions que l'Institut CGT d'Histoire Sociale entend aborder à la faveur des Rendez-Vous 2017. Nous vous proposons ainsi, à partir du passé lointain ou récent, d'interroger la capacité des syndicats, et particulièrement de la CGT, à se saisir de ces problèmes, des modalités et issues de leurs interventions.

En ce sens, sous la présidence de séance de Robert Duris, Président de l'HS CGT de la Région Centre, quatre intervenants se sont succédés. René Mouriaux, Docteur d'Etat en Science Politique, a présenté une introduction sémantique, (l'étude scientifique du sens des unités linguistiques et de leurs combinaisons, comme le précise le Petit Larousse), démontrant, par la signification des mots, que le vocabulaire est constitutif d'une stratégie.

Michel Margairaz, Professeur d'Histoire Contemporaine à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne est intervenu sur le sujet « Le syndicalisme et les travailleurs face aux mutations technologiques : retour sur l'histoire ». Renaud Becot, Docteur en Histoire au Centre Maurice Halbwachs (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), a abordé la question « du syndicalisme face aux questions de l'environnement ». Maryse Dumas, membre du bureau de l'HS CGT, secrétaire confédérale de 1995 à 2009, a développé le thème « CGT et Innovations sociales au

cœur des années 1980-1990 ». Après un débat marqué par une dizaine d'interventions, dont celles de Christian Matharel, Secrétaire général de la FAPT-CGT, et notre Président Patrick Bourgeois, c'est Gilbert Garrel, Président de l'HS CGT, qui a conclu cette intéressante initiative, à laquelle 70 personnes ont participé.



1984/1985 un plan de travail ample, conséquent, efficace...

Le thème des « soirées de l'été » de cette année traitait des questions d'organisation de la vie syndicale. Ce n'est pas la première fois qu'elles sont mises en perspective historique et utilisées pour la réflexion actuelle. En 2014, déjà, Serge Loilier les avait placées au cœur des soirées de l'été, en s'appuyant notamment sur les travaux de Martial Redon, autour de la section syndicale, publiés en 1969. La Fédération a esstimé utile de rééditer cette expérience.

Des riches archives de la Fédération, l'intervenant Robert Gilles a choisi d'extraire une période bien délicate également, les années 1984/1985, marquées au plan de notre vie interne par de très gros efforts de structuration de notre activité syndicale.

Tout d'abord, il a précisé le cadre politique, économique et social, dans lequel il intervient. Les années qui précèdent l'arrivée de la Gauche au pouvoir en 1981, marquées par une conflictualité forte, un léchissement des conflits sociaux, à part une remontée en 1979, les relations avec la CFDT déjà altérées qui se dégradent encore, puis l'élection de François Mitterrand en 1981.

Il revient sur les premières mesures prises, le tournant de la rigueur jusqu'au départ des ministres communistes.

C'est donc dans ces conditions que se construit le plan de travail fédéral 1984-1985. Robert Gilles énumère alors les différentes initiatives prises par la fédération, conférences, journées d'étude et les nombreux articles parus dans le

Militant relatant l'engagement de toute la fédération et ses structures.

Un immense effort collectif dont les résultats sont publiés dans le rapport d'Albert Le Guern au Congrès Fédéral de Bourges (14-18 Octobre 1985).

« Le 14 octobre 1984 avaient été réglées à la Fédération 58893 cartes, soit 89,8 % de toutes les cartes réglées en 1983. Au 14 octobre 1985, 58668 cartes ont été réglées, 99,6 % par rapport au 14 octobre 1984. Ce qui représente 94,4 % du total des cartes réglées en 1984. (...)

Au 14 octobre 1985, nous avons reçu 2172 adhésions de femmes, ce qui représente 37,28 % du total, un progrès de 3,38%. Sur ce dernier chiffre, Albert rajoute : « On ne peut concevoir l'arrêt de l'éro-

sion de nos forces, et à fortiori le renforcement, de notre organisation toute entière, en dehors d'un nombre toujours plus grand d'adhérentes. »

En conclusion Robert Gilles citera toujours Albert qui « revient sur l'importance de l'activité catégorielle, en prenant en compte pour la mener, la diversité de la profession. » Il souligne également pourquoi nous privilégions la structure d'accueil qu'est la section syndicale (...). Le travailleur dans les services jugera la CGT sur ses qualités, son efficacité, sa capacité à intervenir sur des cas personnels ou collectifs, sur ses qualités humaines, la fraternité, et l'ouverture d'esprit de ses militantes et militants.

(...) On attend le syndicat départemental au lieu de répondre et informer tout de suite sur le panneau syndical.

On attend le tract venant du syndicat et à partir de là les tracts ou journaux locaux sont négligés. On attend le mot d'ordre d'action de l'extérieur et la préparation démocratique n'est pas prise en compte. » De même, de l'utilité d'organiser des temps forts de l'adhésion.

Un thème en lien avec les préoccupations actuelles dans les syndicals. Les discussions qui ont suivi ont porté sur la vie syndicale, le rôle du secrétaire à l'organisation, et l'impulsion à donner dans les services, les plans de travail à mettre en place, le rôle des syndiqués.

S'appropriant leur histoire, les participants étaient déjà dans les débats du lendemain, journées des secrétaires généraux des syndicals départementaux.

Le collectif de rédaction du livre sur le « service des lignes » continue les rencontres pour faire connaître le contenu du livre - l'histoire « des gars de lignes » - Un travail pédagogique très utile, et à chaque fois, intérêt et riches débats sont au rendez-vous.

Des livres se vendent. Après Nantes, Marseille, Caen, Cherbourg, le Conseil national de la Fédération FAPT, le congrès départemental FAPT de l'Orne, le Comité général de l'UD CGT 14, le congrès de l'UL d'Hérouville Saint Clair (14), de la CE départementale FAPT 14, des journées comme celle-ci, le collectif en redemande !...

Ça tombe bien les gars des lignes aussi !

Il souhaite que chaque syndicat s'en empare et le réseau sera servi !

Un lecteur intéressé

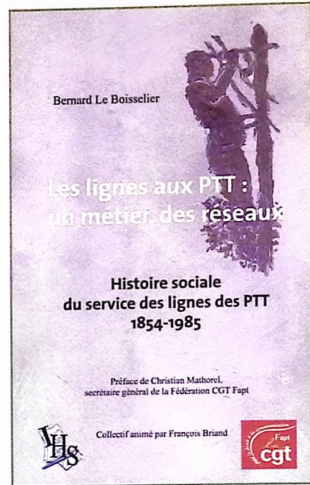
A la suite de l'envoi du livre sur le « service des lignes » au directeur des télécoms de 1974 à 1981, Monsieur Gérard Théry, nous avons reçu une lettre dont nous publions un large extrait.

«...J'ai lu et relu l'ouvrage intitulé « les lignes aux PTT, un métier, des réseaux ». Ce livre est complet, documenté, passionnant et révèle une histoire qui gagne à être connue, à cette époque où les souvenirs s'effacent parfois, sinon souvent, aux yeux des jeunes générations.

Evidemment, la vision que j'ai pu avoir pendant une période active aux télécoms sont parfois différentes des points de vue exprimés, mais ceux-ci sont respectables, dignes d'être racontés. La période qui va de 1968

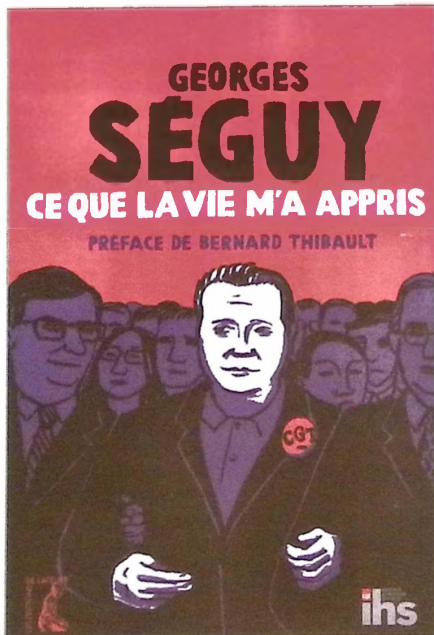
à 1981 est celle que j'ai vécue le plus directement. Je retrouve à travers la lecture du livre des souvenirs vivants. Le récit à partir de la 3^e partie croise le mien, en contrepoint, et sert de révélateur.

Vous vous doutez que j'ai été encore plus intéressé par les pages 497 et après ; la fibre, page 528 Biarritz, et...la sous-traitance ; source de divergences !... Je m'arrête là, au risque d'être inépuisablement intéressé, mais surtout pour féliciter l'auteur et tous ceux... qui



ont participé à l'ouvrage, qui, vous vous en doutez, figurera en bonne place dans ma bibliothèque... »

Georges Séguy : Ce que la vie m'a appris



Georges Séguy, figure majeure du syndicalisme français, décédé en août 2006 a dirigé la CGT de 1967 à 1982.

Dans ce livre qui est la retranscription d'une série d'entretiens filmés en 2000, il se remémore sa traversée du XX^e siècle.

Un document inédit qui conserve les « blancs » et dans lequel on perçoit toute sa malice, son sens de la formule, ses rires.

Il a vécu, comme homme et comme militant, les remous, les tempêtes mais aussi les espoirs de son temps.

Résistant, il est déporté à Mauthausen alors qu'il n'a que seize ans.

Cheminois à Toulouse, il s'engage dans le syndicalisme et exerce ses premières responsabilités à vingt ans. En tant que secrétaire général de la CGT, il prend une part active aux événements de Mai 1968

et affronte les mutations économiques et sociales des années 1970.

Mais au-delà du militant, que sait-on aujourd'hui de l'homme ?

Comment a-t-il vécu les principales étapes de son parcours ?

Quel regard rétrospectif a-t-il porté sur ses rencontres, ses prises de responsabilité, ses victoires et ses échecs. Un témoignage rare d'une vie d'engagement...

Les Editions de l'Atelier
prix 17 €

Préface de Bernard Thibault et avant-propos d'Elyane Bressol et de François Duteil. A lire et relire sans modération

Du même auteur : Le Mai de la CGT - Julliard 1972 - Lutter - Stock 1975 - La Grève - l'Archipel 1993 - Résister - de Mauthausen à Mai 68 - l'Archipel 2008